



PRIME POUR L'ACQUISITION OU LA FABRICATION
D'UNE COMPOSTIERE / VERMICOMPOSTIERE

La Ville de BRAINE-LE-COMTE offre une prime de 20 € par ménage

Le compostage contribue grandement à réduire la quantité de déchets dans les poubelles. La quantité de déchets de cuisine et de jardin constitue en général 30 % du contenu des poubelles.

Le compostage permet aussi de transformer naturellement les déchets organiques en un terreau fertile, gratuit, 100% naturel et ne cause pas de nuisances.

Considérant qu'il est important de réduire au maximum la quantité de déchets produite aussi bien du point de vue environnemental qu'économique.

La Ville de BRAINE-LE-COMTE, octroie une prime de 20 € par ménage, pour l'acquisition ou la fabrication d'une compostière/vermicompostière ;

Dans le cas particulier des maisons de repos, des écoles, et autres collectivités le montant de la prime sera de 20 € par collectivité.

La prime ne sera pas octroyée aux personnes disposant déjà d'une compostière et/ou vermicompostière.

La prime est accordée sur présentation du formulaire de demande et :

- d'une preuve d'achat, d'une compostière et/ou vermicompostière par ménage ou par collectivité, ou
- de la facture d'achat des matériaux lorsque le demandeur réalise lui-même sa compostière et/ou vermicompostière et après vérification du service environnement.

Dans la limite des crédits budgétaires prévus à cet effet, la prime est libérée au demandeur dans les trois mois de la décision prise par le Collège Communal.

✂-----

Prime pour l'acquisition ou la fabrication d'une Compostière / vermicompostière
Formulaire de demande

A compléter et à renvoyer ou remettre au Service de la Recette Communale, Grand Place 39 à 7090 BRAINE-LE-COMTE accompagné de la preuve d'achat ou de la facture des matériaux agrafée.

Nom, Prénom et adresse du demandeur :
.....
.....

N° de téléphone :

N° de compte où la prime doit être versée :

Pour toute information complémentaire sur l'octroi de la prime, vous pouvez contacter le service de la Recette Communale, Madame Carine VANACHTER au 067/874.862 ;

Pour toute information complémentaire sur l'acquisition ou la fabrication de compostière/vermicompostière, vous pouvez contacter le service environnement, Monsieur Guy GILQUIN au 067/550.369.